

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BEJAIA

DAIRA D'AKBOU

COMMUNE D'IGHRAM

N°: /ST / 2026

**Le président de l'assemblée populaire
Communale d'Ighram.**

A

**Mr, AICHOUN Salim mandataire
Commerçant gros fruits et légumes
Adresse : N°02 RAYON B Marché gros
Fruits et légumes Bourached-W AINDEFLE**

OBJET : MISE EN DEMEURE N°01

Relatif à : Acquisition des denrées Alimentaires destinées pour les cantines scolaires des écoles primaires de la commune d'Ighram.

Lot N° 02 : Fruits et légumes.

Vu, l'attribution provisoire de contrat paru à compter du 13/01/2025 dans la presse nationale écrites et électroniques et dans le Bomop.

Vu, votre désistement parvenu a mes services en date du 14/01/2026, enregistré sous le n° 97/2026

Vu, notre repense du 01/02/2026 sous n° 165 à votre désistement par un avis défavorable. Nous avons constaté, votre refus de collaborer avec mes services pour signature de votre contrat et d'entamer la livraison des produits pour l'alimentation des cantines scolaire.

De ce fait, J'ai le regret de vous mettre en demeure de vous présenter au bureau du service technique, dans un délai de **huit (08) jours**, à compter de la publication de cette mise en demeure.

Faute de quoi nous verrons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Ighram, le : _____/
Le Président de l'APC